

02 déc 2016 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2016](#)

Soutien au trafic diffus et au transport combiné pour 2017-2020

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à prolonger les mesures de soutien au trafic diffus ainsi qu'au transport combiné pour la période 2017-2020.

En matière de trafic diffus, l'avant-projet introduit une nouvelle disposition visant à éviter les doubles demandes de subsides portant sur le même wagon. Pour ce qui est du transport combiné, le régime de subsides est simplement prolongé pour la période 2017-2020.

Le transport ferroviaire a un impact bénéfique sur l'environnement et doit être encouragé. En subsidiant le transport combiné et le trafic diffus, le nombre de camions sur les routes diminue ainsi que la production de CO2.

Le trafic diffus (ou *Single Wagon Load*) nécessite d'importants moyens, principalement pour les triages en cours d'acheminement et pour la desserte terminale. Le transport combiné souffre également de coûts supplémentaires par rapport à la route, suite aux manutentions pour transférer les marchandises d'un mode à l'autre. C'est pourquoi cette activité est structurellement déficitaire et nécessite des subsides. L'arrêt du trafic diffus par le rail provoquerait de nombreux effets négatifs sur l'emploi, la chaîne d'approvisionnement de l'industrie et le nombre de camions sur les routes.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 00

<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot

Porte-parole

+32 471 44 92 49

melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen

Porte-parole

+32 472 78 89 17

jasper.pillen@bellot.fed.be